

2. 196-59

— 12 —

307

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à autoriser l'Administration des Postes et des Télégraphes à effectuer, pour le compte de la Caisse des dépôts et consignations, l'encaissement des fonds des Sociétés de secours mutuels approuvées.

(Nommée le 1^{er} mars 1900.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : BONNEFILLE.
2° — BÉRAUD.
3° — GRAVIN.
4° — RAMBOURGT.
5° — DUCHESNE-FOURNET.
6° — BIZARELLI.
7° — SAINT-PRIX.
8° — LAPORTE-BISQUIT.
9° — MACHEREZ.



Reunion du 2 Mars 1900 -

Président - A. Nizarelli
Secrétaire - U. le Dr Béraud

- 1 -
- 2^e - Béraud - très favorable
- 3^e - Gravet - favorable
- 4 -
- 5 - Macheron - Doumet - favorable
- 6^e - Nizarelli - favorable
- 7^e - ~~Laboste~~ ^{Disquit} - favorable -
- 8 - ~~Laboste~~ ^{Disquit} - favorable -
- 9 - Macheron - favorable

Communion qui sera soit très favorable, au projet tel qu'il s'en est parlé en chambre.

M. Béraud a été nommé rapporteur

de l'union ecclésiastique -

Le Président Nizarelli	Le Secrétaire Béraud
---------------------------	-------------------------